

L'OUTIL POUR BÂTIR



5 LE DIMANCHE
NOVEMBRE

CRAYON
DE PLOMB
EN MAIN

VOTONS POUR UN MAIRE
ET 21 CONSEILLERS



Bureau du
président d'élection

UN MAIRE ET 21 CONSEILLERS

Le dimanche 5 novembre auront lieu les élections municipales vous permettant d'élire le maire de la ville de Québec ainsi que le conseiller municipal de votre district électoral.

Ce sera l'occasion de participer à la construction de votre ville de façon fort simple : en allant VOTER! Ce geste démocratique vous permettra de choisir vos représentants pour les quatre prochaines années et d'exprimer votre opinion pour l'avenir de votre communauté.

Le rôle des élus à la Ville

Le conseil municipal est l'instance politique qui dirige la Ville de Québec. Il est composé du maire et des 21 conseillers qui représentent tous les districts électoraux.

Le maire est élu au suffrage universel par tous les électeurs de Québec. Il est le chef exécutif de la Ville. Il veille à l'application des mandats

confiés par le comité exécutif, qu'il préside, et par le conseil municipal.

Les 21 conseillers municipaux sont élus par les électeurs de leur district électoral. En plus du conseil municipal, les conseillers font partie du conseil de leur arrondissement. Cette instance est responsable des services de proximité auprès des

citoyens tels que l'entretien des rues, le déneigement, la collecte des matières résiduelles, les loisirs, etc.

Plusieurs conseillers siègent sur des commissions ou autres instances telles que le conseil d'agglomération, la Communauté métropolitaine de Québec, le Réseau de transport de la Capitale, etc.

Qui peut voter?

Près de **411 000 électeurs** pourront voter aux élections de la ville de Québec le 5 novembre 2017.

Pour vous prévaloir de votre droit de vote, vous devez, au 1^{er} septembre 2017 :

- être citoyen canadien;
- être domicilié dans la ville de Québec et, depuis le 1^{er} mars 2017, dans la province de Québec;
- être inscrit sur la liste électorale municipale.

Les propriétaires ou copropriétaires d'un immeuble, de même que l'occupant ou le cooccupant d'un immeuble ou d'une entreprise qui résident à l'extérieur de la ville peuvent également être inscrits sur la liste électorale municipale s'ils respectent certaines conditions.

Pour en savoir plus, consultez le www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.



Quand et où voter?

Le scrutin aura lieu le **dimanche 5 novembre, de 10 h à 20 h.**

Un vote par anticipation aura lieu le **dimanche 29 octobre, de 12 h à 20 h.**

Pour connaître votre bureau de vote, consultez la **carte de rappel du vote** que vous avez reçue par la poste. Vous pouvez aussi utiliser l'application « Info-Électeur » au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.

Tous les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Comment voter?

Lorsque vous irez aux urnes, vous recevrez deux bulletins de vote : l'un pour le poste de maire et l'autre pour le poste de conseiller municipal. Pour voter, vous n'aurez qu'à cocher le cercle situé à la droite du candidat de votre choix avec le crayon qui vous sera remis.

Une pièce d'identité

Pour voter, vous devrez présenter l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien;
- certificat de statut d'Indien;
- carte d'identité des Forces canadiennes.

Pour accélérer le déroulement du vote, il est recommandé, mais non obligatoire, d'apporter votre carte de rappel du vote.

Assistance pour voter

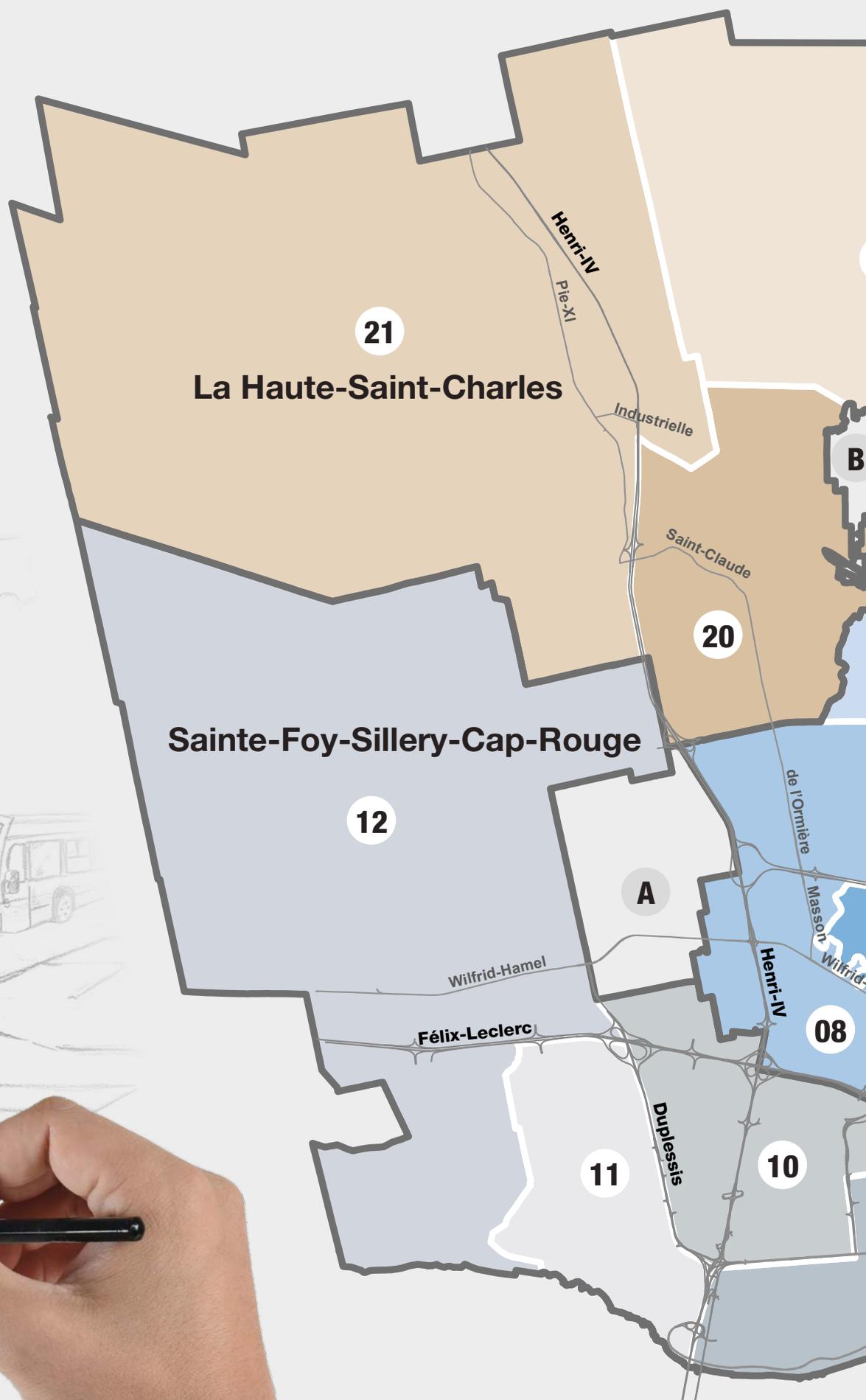
Si vous éprouvez des difficultés pour voter, le personnel du bureau de vote pourra vous aider.

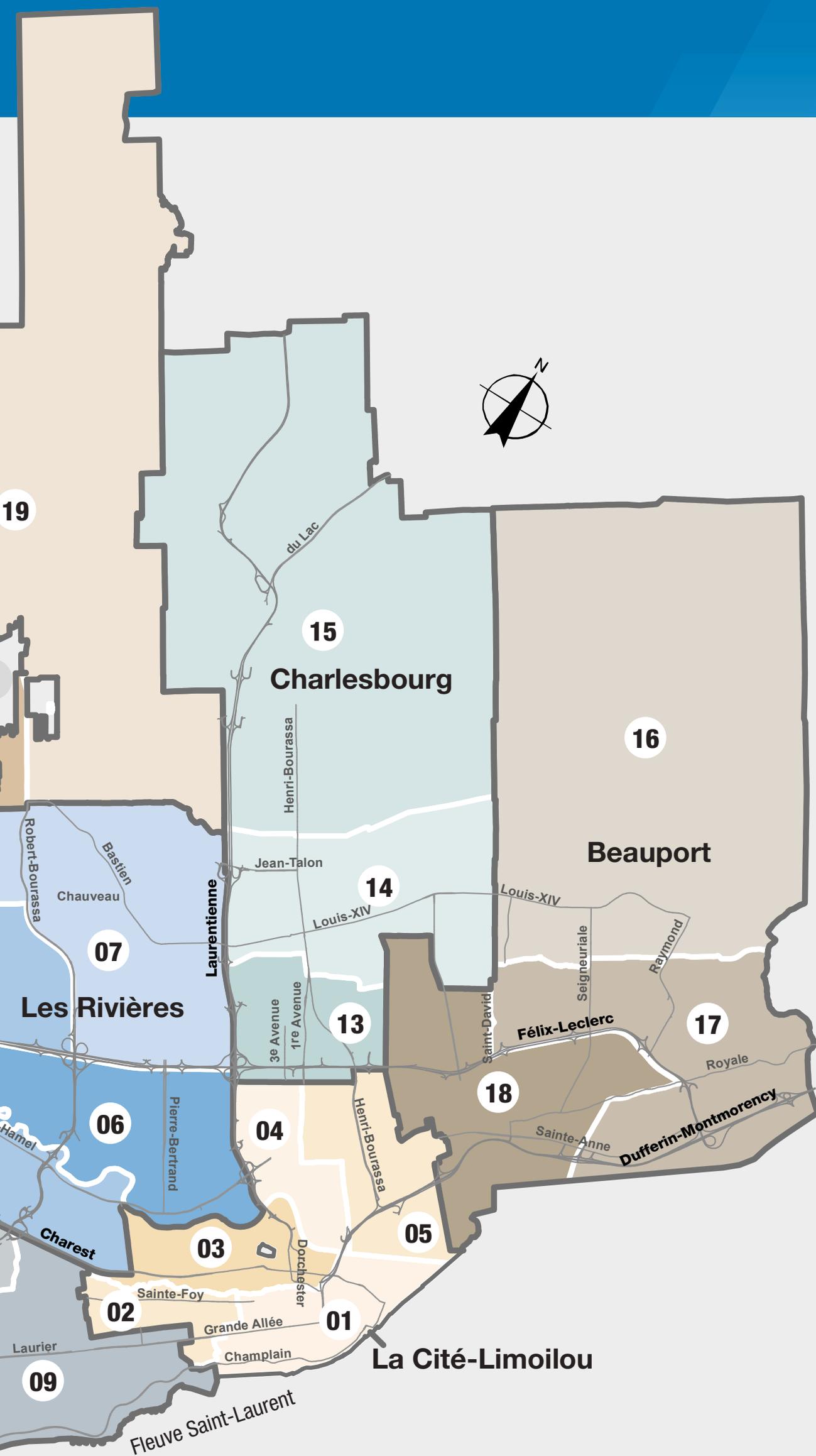
- Les personnes ayant une difficulté visuelle pourront voter seules en utilisant un gabarit qui leur sera remis par le scrutateur.
- Les personnes sourdes ou malentendantes pourront être accompagnées d'un interprète.

CARTE ÉLECTORALE

La ville de Québec est divisée en 21 districts électoraux. En plus du maire, les électeurs éliront le 5 novembre prochain un conseiller municipal dans chacun des 21 districts.

Pour obtenir plus de renseignements sur la carte électorale 2017, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville, au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.





Arrondissement de La Cité-Limoilou

- 01 - District électoral du Cap-aux-Diamants
- 02 - District électoral Montcalm-Saint-Sacrement
- 03 - District électoral de Saint-Roch-Saint-Sauveur
- 04 - District électoral de Limoilou
- 05 - District électoral de Maizerets-Lairet

Arrondissement des Rivières

- 06 - District électoral de Vanier-Dubergé
- 07 - District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf
- 08 - District électoral des Saules

Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge

- 09 - District électoral de Saint-Louis-Sillery
- 10 - District électoral du Plateau
- 11 - District électoral de la Pointe-de-Sainte-Foy
- 12 - District électoral de Cap-Rouge-Laurentien

Arrondissement de Charlesbourg

- 13 - District électoral de Saint-Rodrigue
- 14 - District électoral de Louis-XIV
- 15 - District électoral des Monts

Arrondissement de Beauport

- 16 - District électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux
- 17 - District électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial
- 18 - District électoral de Robert-Giffard

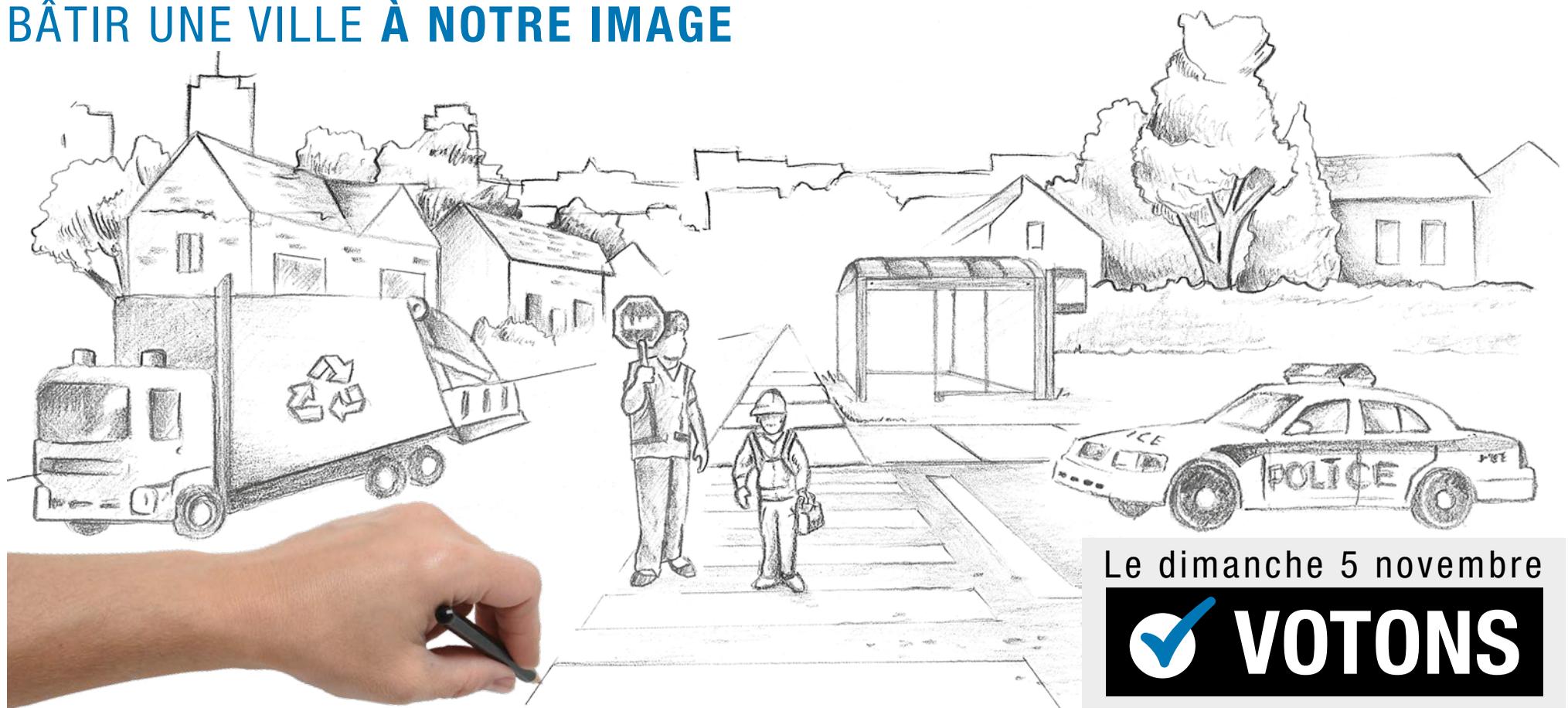
Arrondissement de La Haute-Saint-Charles

- 19 - District électoral de Lac-Saint-Charles-Saint-Émile
- 20 - District électoral de Loretteville-Les Châtelains
- 21 - District électoral de Val-Bélair

A - Ville de L'Ancienne-Lorette

B - Wendake

BÂTIR UNE VILLE À NOTRE IMAGE



Le dimanche 5 novembre

 **VOTONS**

Inscription sur la liste électorale

Avant de voter, vous devez vous assurer d'être inscrit sur la liste électorale municipale.

À la **mi-octobre**, les résidents de la ville de Québec ont reçu par la poste un avis d'inscription. Ces avis ont été expédiés à toutes les adresses et précisent le nom de la ou des personnes inscrites sur la liste électorale à ces adresses.

Assurez-vous que les renseignements contenus sur votre avis sont exacts :

- Votre nom apparaît-il à la droite de votre avis d'inscription?
- Le nom de toutes les personnes domiciliées à votre adresse et ayant droit de vote est-il indiqué sur l'avis?
- Votre avis d'inscription contient-il le nom d'une ou de plusieurs personnes n'habitant plus à cette adresse?
- Les noms sont-ils bien orthographiés?

Révision de la liste électorale

Si vous constatez qu'il y a des erreurs sur l'avis d'inscription ou sur la carte de rappel du vote, vous devez vous présenter à une commission de révision pour faire apporter les corrections nécessaires afin de pouvoir voter.

Huit commissions de révision sont prévues sur le territoire de la ville de Québec aux dates et heures suivantes :

- **Mercredi 18 octobre**, de 12 h à 19 h
- **Jeudi 19 octobre**, de 12 h à 22 h
- **Vendredi 20 octobre**, de 12 h à 19 h
- **Samedi 21 octobre**, de 12 h à 19 h
- **Dimanche 22 octobre**, de 12 h à 19 h
- **Lundi 23 octobre**, de 12 h à 19 h

Pour connaître les endroits où siègeront les commissions de révision, consultez votre avis d'inscription ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales à l'onglet « Électeur ».

Vous pouvez vous présenter à la commission de révision de votre choix, peu importe l'arrondissement où vous habitez.

Documents à apporter

À l'appui de votre demande, vous devrez présenter **deux** pièces d'identité :

- l'une mentionnant votre **nom**, **prénom**, ainsi que votre **date de naissance** (ex. : acte de naissance, carte d'assurance maladie, passeport, etc.)
- l'autre indiquant votre **nom**, **prénom** ainsi que votre **adresse** (ex. : permis de conduire, bail, bulletin scolaire, compte d'électricité, de téléphone, etc.)

La demande d'inscription, de correction ou de radiation peut être faite par votre conjoint (y compris le conjoint de fait), un parent ou une personne habitant avec vous. Il leur suffit d'apporter les deux documents permettant de vous identifier.

Les résultats

Le dépouillement des votes débutera dès la fermeture des bureaux de vote, le dimanche 5 novembre à 20 h.

Les résultats seront annoncés au cours de la soirée par le président d'élection à l'hôtel de ville de Québec. Les résultats paraîtront également sur le site Internet de la Ville, au www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.

Dates importantes

- **22 SEPTEMBRE**
Début de la période électorale
Premier jour pour produire une déclaration de candidature
- **6 OCTOBRE**
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature
- **11 OCTOBRE**
Mise à la poste de votre avis d'inscription sur la liste électorale et d'une carte de rappel du vote
- **18 AU 23 OCTOBRE**
Révision de la liste électorale
- **29 OCTOBRE**
Vote par anticipation, de 12 h à 20 h
- **5 NOVEMBRE**
Jour du scrutin, de 10 h à 20 h

Info-Électeur

Sur le site Internet de la Ville, l'application « Info-Électeur » vous permet de :

- savoir si vous êtes inscrit sur la liste électorale;
- connaître l'adresse de votre bureau de vote;
- consulter le nom des candidats à la mairie et dans votre district électoral.

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus de renseignements sur les élections municipales 2017, consultez le www.ville.quebec.qc.ca/electionsmunicipales.

Si vous ne trouvez pas l'information recherchée, vous pouvez communiquer avec le Centre de relation avec les citoyens en composant le **311**.